

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2005-0401/PR/MEFPCP Portant affectation au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, une parcelle de terrain sise à Balbala.

n° 2005-0401/PR/MEFPCP

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION	Date de publication 29 juin 2005
Numéro JO n° 12 du 30/06/2005	Date du numéro 30 juin 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°173/AN/91/2è L du 10 octobre 1993 portant organisation du domaines Privé de l'État

VU La Lettre n°53/2005/CAB du 22 février 2005 du Directeur de Cabinet de la Présidence

SUR Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 21 juin 2005.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, une parcelle de terrain d'une superficie de 15.000 mètres carrés sise à Balbala, sur la Route d'Arta près de l'École Yéménite.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'édification d'un 3ème centre médical de l'Organisme de Protection Sociale.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Sous-Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH